

Faire de l'Europe un système ferroviaire
durable et sûr, sans frontières.

Appel à candidatures pour des postes d'administrateurs (responsables de projets) au sein de l'unité ERTMS

*Agent temporaire 2(f) (AD6) - en vue de la constitution de deux
listes de réserve - ERA/AD/2024/002-OPE*

I - DESCRIPTION DU POSTE

L'Agence recherche des administrateurs (responsables de projets) pour l'unité du système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS). Par conséquent, le présent appel couvre 2 domaines pour un poste de responsable de projets pour le système européen de contrôle des trains (ETCS) et un poste de responsable de la radio et cybersécurité:

- › Domaine 1: ETCS;
- › Domaine 2: radio et cybersécurité.

Les candidats peuvent postuler pour plus d'un domaine et **doivent indiquer clairement dans leur formulaire de candidature de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) pour quel(s) domaine(s) ils postulent**. Les candidats ne seront pas autorisés à modifier le ou les domaines choisis après le dépôt du formulaire de candidature de l'ERA.

Les titulaires du poste travailleront au sein de l'[unité ERTMS](#), sous la responsabilité du chef d'unité.

Principales tâches et responsabilités dans les domaines spécifiques:

Domaine 1: ETCS

- › rédiger et/ou contribuer à la rédaction de documents techniques de haute qualité, tels que les documents techniques de l'ERTMS/ETCS, les spécifications techniques d'interopérabilité (STI) concernant le contrôle-commande et la signalisation (SCC), les avis techniques, les guides d'application, etc.;
- › procéder à l'analyse et au suivi des demandes de modification de l'ERTMS/ETCS dans le cadre du processus de gestion du contrôle des modifications de l'Agence;
- › contribuer à la convocation, à la présidence et à la direction de groupes de travail avec des experts externes dans les domaines d'expertise spécifiques;
- › fournir son expertise aux unités de l'Agence et à d'autres institutions de l'UE/entreprises communes dans le domaine de compétence et, en particulier, dans le cadre des autorisations de véhicules.

Domaine 2: radio et cybersécurité

- › rédiger des documents techniques de haute qualité et/ou contribuer à leur rédaction, notamment les documents techniques concernant la radio pour le système GSM-R (Global System for Mobile Communications - Rail) et le futur système de communications mobiles ferroviaires (FRMCS), les STI SSC, les avis techniques, les guides d'application, etc.;
- › contribuer à la convocation, à la présidence et à la direction de groupes de travail avec des experts externes dans les domaines d'expertise spécifiques;

- › fournir une expertise aux unités de l'Agence et à d'autres institutions de l'UE/entreprises communes dans le domaine de compétence et en particulier:
 - des connaissances spécialisées sur le système de communication ferroviaire et son évolution, ainsi que sur l'évolution des systèmes de télécommunication;
 - la compréhension de l'adaptation nécessaire des cadres de cybersécurité en place pour les technologies de l'information (TI), les technologies opérationnelles (TO) et l'industrie en fonction des besoins spécifiques des chemins de fer;
 - l'applicabilité de ce qui précède dans le cadre des autorisations de véhicules.

II - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La procédure de sélection est ouverte aux candidats remplissant tous les critères d'admissibilité suivants à la date limite de dépôt des candidatures:

1. Exigences générales:

- › être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne¹ ou de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège);
- › jouir de tous ses droits civiques;
- › avoir rempli toutes ses obligations au titre de la législation nationale en matière de service militaire²;
- › offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées³;
- › être physiquement apte à accomplir les tâches inhérentes au poste⁴;
- › posséder une excellente connaissance d'une langue officielle⁵ de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle⁶ de l'Union au niveau nécessaire à l'exécution des fonctions liées à ce poste;
- › ne pas avoir atteint l'âge de la mise à la retraite automatique des membres du personnel de l'Union européenne, c'est-à-dire, actuellement, le dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans⁷.

2. Qualifications minimales:

- › posséder un niveau de formation correspondant à un cycle complet d'études universitaires, sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale des études universitaires est d'**au moins 4 ans**, suivi d'**au moins 5 ans** d'expérience professionnelle pertinente;
- OU**

1 Les États membres de l'Union européenne sont les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie

2 Le cas échéant

3 Avant toute nomination, le candidat retenu devra fournir un extrait de casier judiciaire confirmant l'absence de condamnation pénale

4 Avant toute nomination, le candidat retenu passera une visite médicale dans un centre désigné par l'Agence afin de confirmer que les conditions de l'article 13 du régime applicable aux autres agents (RAA) de l'UE sont remplies

5 Votre langue maternelle ou une autre langue officielle de l'UE dont vous possédez une très bonne connaissance correspondant au niveau C1, tel que défini dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) <http://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

6 Connaissance de votre deuxième langue officielle de l'Union correspondant au moins au niveau B2, tel que défini dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

7 Voir l'article 52, point a), du statut des fonctionnaires, applicable par analogie aux agents temporaires, article 47 du RAA

- › posséder un niveau de formation correspondant à un cycle complet d'études universitaires, sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale des études universitaires est de **3 ans**, suivi d'au moins **6 ans** d'expérience professionnelle pertinente.

Seules les qualifications délivrées par les autorités des États membres de l'UE ou de l'EEE (Espace économique européen) et les qualifications reconnues équivalentes par les autorités compétentes des États membres de l'UE ou de l'EEE seront prises en considération.

III - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats qui satisfont aux critères d'admissibilité énoncés ci-dessus seront évalués et notés au regard des **critères de sélection**. Les candidats qui ne satisfont pas à un ou plusieurs critères de sélection ne seront pas immédiatement exclus de la sélection.

Critères de sélection appliqués pour évaluer les candidatures **pour les deux domaines**:

- › études universitaires dans les domaines de l'ingénierie OU des sciences exactes⁸ OU des sciences informatiques;
- › bonne connaissance de la langue anglaise⁹ (parlée et écrite au niveau utilisateur B2);
- › expérience avérée du travail dans un environnement international/multiculturel.

Critères de sélection appliqués pour évaluer les candidatures en fonction **du ou des domaines choisis**:

Domaine 1: ETCS

- › au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente liée aux tâches énumérées dans le descriptif du poste;
- › bonne connaissance des spécifications ERTMS/ETCS;
- › connaissance du processus d'autorisation des véhicules lié au sous-système ETCS embarqué;
- › bonne compréhension des règles et des principes opérationnels de l'ERTMS;
- › expérience de la conception, de l'ingénierie et/ou de l'installation de l'ERTMS/ETCS, par exemple:
 - développement de logiciels pour les systèmes ETCS;
 - méthodes formelles pour la capture des exigences;
 - préparation des données et configuration des systèmes ETCS; etc.

Domaine 2: radio et cybersécurité

- › au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente en rapport avec les tâches énumérées dans le descriptif du poste;
- › bonne connaissance des spécifications GSM-R et FRMCS;
- › expérience des systèmes ou produits GSM-R embarqués/en bordure des voies;
- › connaissance/expérience de la technologie 5G;
- › expérience en cybersécurité dans les TI/TO.

Les qualifications scolaires/académiques et l'expérience professionnelle doivent être décrites de manière aussi précise que possible dans le formulaire de candidature de l'ERA.

⁸ Les sciences exactes sont celles «qui n'admettent qu'une précision absolue dans leurs résultats». Il s'agit par exemple des mathématiques et de la physique

⁹ Étant donné que la langue de travail de l'Agence est l'anglais, un niveau B2 au minimum est requis (dans les trois domaines: parler, écrire et comprendre) dans cette langue

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 60 % du total des points attribués pour les critères de sélection seront pris en considération et invités à un entretien et à une épreuve écrite.

IV – ENTRETIEN ET ÉPREUVE ÉCRITE

Les candidats sélectionnés pour la phase de tests, qui se compose d'un entretien structuré et d'une épreuve écrite, seront évalués et notés selon les critères suivants:

Pour l'entretien - Critères pertinents pour les 2 domaines:

Compétences techniques:

- › capacité à communiquer en anglais (niveau utilisateur B2).

Pour l'entretien - Critères pertinents pour le domaine ETCS:

- › connaissance du système ERTMS et de ses spécifications.

Pour l'entretien - Critères pertinents pour le domaine radio et cybersécurité:

- › connaissance des spécifications GSM-R et FRMCS ainsi que du système de communication ferroviaire;
- › connaissance du cadre de cybersécurité et de l'applicabilité dans l'environnement ferroviaire.

Compétences non techniques communes (évaluées uniquement lors de l'entretien):

- › motivation;
- › compétences en communication;
- › capacités d'analyse et de résolution de problèmes;
- › esprit d'équipe, de collaboration et de service, ainsi que résilience;
- › aptitude avérée à travailler en équipe et dans un environnement international/multiculturel.

Pour les épreuves écrites: une épreuve écrite par domaine

- › capacité à analyser et synthétiser des informations écrites;
- › capacité à communiquer par écrit en anglais (niveau utilisateur B2);
- › capacité à planifier (bref délai/extraction des informations les plus importantes).

Les notes des entretiens et de l'épreuve écrite seront établies comme suit:

- › Note totale pour l'entretien: **70 points** Note minimale requise: **42 points (60 %)**
- › Note totale pour l'épreuve écrite: **30 points** Note minimale requise: **18 points (60 %)**

L'épreuve écrite de tout candidat qui n'aura pas obtenu la note minimale requise lors de l'entretien ne sera pas évaluée.

Pour les locuteurs de langue maternelle anglaise, votre capacité à communiquer dans votre deuxième langue de l'UE sera évaluée lors de l'entretien. Cela faisant partie des conditions générales énoncées ci-dessus, tout manquement à l'obligation de prouver le niveau satisfaisant de votre deuxième langue de l'Union européenne entraînerait votre exclusion de la sélection.

IV – RÉSUMÉ	
L'Agence: Cliquez ici pour accéder à la description de l'Agence et de ses entités dans les différentes langues de l'UE	
Date de publication: 11/04/2024	Date limite de dépôt des candidatures: 10/05/2024 (23 h 59 HEC, heure de Valenciennes)
Type de contrat: agent temporaire 2(f) Groupe de fonctions et grade: AD6	Lieu d'affectation: Valenciennes, France
Durée du contrat: 4 ans, renouvelable pour une période déterminée de 2 ans au maximum. S'il est renouvelé une deuxième fois, le contrat devient un contrat à durée indéterminée	Salaire mensuel de base: 6 231,42 EUR au premier échelon avec un coefficient correcteur de 19,5 % (à compter du 01/07/2023) augmenté d'allocations spécifiques, le cas échéant
Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique exclusivement à l'adresse suivante: jobs@era.europa.eu d'ici au 10/05/2024 (23 h 59 HEC, heure de Valenciennes) au plus tard	Liste de réserve: les 5 premiers candidats (nombre indicatif) seront inscrits sur la liste de réserve, qui est valable jusqu'au: 10/05/2026, avec possibilité de prorogation
Procédure de candidature: cliquez ici	Procédure de sélection: cliquez ici
Procédures de recours et de réclamation: cliquez ici	Protection des données: cliquez sur le lien Protection des données Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (europa.eu) et faites défiler vers le bas jusqu'à la rubrique «Selection and engagement of the Agency Staff (TA, CA, SNE and trainees)» [Sélection et recrutement du personnel de l'Agence (AT, AC, END et stagiaires)]